



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit complémentaire d'engagement et budgétaire de Fr. 498'300.- pour la réfection de la rue de la Gare sud et du chemin des Prés à Bevaix

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Lors de la séance du Conseil général du 22 octobre 2018, vous avez accepté un crédit d'engagement de Fr. 972'000.- afin de régler la problématique d'inondation survenant régulièrement au centre du village de Bevaix, en remplaçant un collecteur d'eaux claires et en améliorant ponctuellement le réseau d'eaux usées. Les travaux ont débuté au mois de juin 2019 et, au fur et à mesure de leur avancement, des éléments imprévisibles générant des surcoûts sont apparus. A ce stade du projet, nous disposons des évaluations financières des problèmes connus et nous sollicitons votre accord pour ces dépenses, conformément à l'article 21 du règlement communal sur les finances.

2. Présentation du projet

Les travaux imprévus se montent à Fr. 495'500.- HT et se détaillent comme suit :

Remplacement du collecteur d'eaux usées (245 m)	Fr. 270'000.-
Présence de HAP dans les enrobés	Fr. 60'000.-
Enrobé complet à la rue de la Gare	Fr. 21'600.-
Remplacement conduite eau de source « de Chambrier »	Fr. 19'500.-
Déplacement d'une conduite de gaz au carrefour RC5	Fr. 12'000.-
Travaux du Groupe E sur éclairage public	Fr. 15'000.-
Travaux supplémentaires en régie pour les difficultés au carrefour RC5	Fr. 15'000.-
Constat de preuves à futur	Fr. 1'700.-
Dégâts inondations du 26.07.2019 sur chantier et chez les riverains	Fr. 30'000.-
Divers et imprévus supplémentaires	Fr. 20'000.-
Fourniture de grilles pour les dépotoirs	Fr. 10'700.-
Honoraires du bureau d'ingénieurs	Fr. 20'000.-

Le rapport du bureau Mauler SA joint au présent rapport vous renseignera plus en détails sur la nature et la raison des travaux supplémentaires engagés.

Nous regrettons toutefois que certaines prestations, comme la détection de présence de HAL dans le revêtement ou le remplacement des grilles de dépotoirs, n'aient pas déjà été planifiées dans l'étude préliminaire.

3. Estimation des coûts

Les coûts supplémentaires par service se présentent comme suit :

Eaux claires et eaux usées	HT	Fr. 441'000.-
Eau potable	HT	Fr. 19'500.-
Eclairage public	TTC	Fr. 16'200.-
Divers et imprévus	TTC	Fr. 21'600.-

Vu qu'il s'agit d'investissements liés au service des eaux et à l'évacuations des eaux usées et claires, nous récupérons la TVA facturée. Ceci n'est pas le cas pour l'investissement lié à l'éclairage public.

Le montant complémentaire au crédit d'engagement qui vous est demandé pour réaliser ce projet se monte à Fr. 498'300.-, ce qui portera le montant total des investissements à Fr.1'470'300.-.

4. Financement

Le montant des investissements sera amorti aux taux ci-dessous selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes :

Eaux claires et eaux usées	2%
Eau potable	1,25%
Eclairage public	5%

Nous avons indiqué dans notre rapport du 3 octobre 2018 qu'une subvention de l'ordre de 40% pourrait être sollicitée auprès du Service de l'énergie et de l'environnement. Or, il s'avère qu'aucune subvention n'est délivrée lorsqu'il s'agit d'augmenter le diamètre d'une conduite existante.

5. Conclusion

La commission technique et la commission des finances ont pris connaissance de cette demande lors d'une séance conjointe le 28 août 2019 et l'ont acceptée de la manière suivante :

COTEC : 4 pour, 1 contre, 2 abstentions.

COFI : 5 pour, 2 abstentions.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit complémentaire de Fr. 498'300.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information supplémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Alexandre Béguin

Saint-Aubin-Sauges, le 11 septembre 2019

Annexe : rapport du bureau Mauler SA